

## OPTIONS STRATEGIQUES POUR LE DEVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS DES FRUITS ET LEGUMES SELECTIONNES

### OPTIONS STRATEGIQUES

Les options stratégiques proposées sont basées sur l'analyse des contraintes et obstacles au développement de la filière, ainsi que de la situation actuelle et des tendances de la demande mondiale des produits considérés.

Elles sont en synergie avec les recommandations et les axes stratégiques de développement identifiées dans le Bilan Commun de Pays et le Plan Cadre des Nations Unies pour l'aide au développement d'Haïti pour la période 2002-2006, qui a été discuté en profondeur avec les partenaires au développement et validé par le Gouvernement de la République d'Haïti

La capacité des exportateurs de satisfaire la demande internationale et d'augmenter leurs parts des marchés dépendra de leur possibilité de se conformer aux exigences des marchés cible .

Elle dépendra en égale mesure de la régularité de l'offre à l'exportation et la compétitivité des prix, ainsi que du degré de confiance et de collaboration établi avec les importateurs et les utilisateurs

Au niveau national, dans l'optique d'un développement durable, de la réduction de la pauvreté et de la mise en place d'un partenariat opérationnel entre le secteur public et privé

Le Gouvernement devra assumer entièrement son rôle de garant d'un climat socio-économique favorable au développement des investissements, en garantissant la paix sociale et en entreprenant les réformes administratives et fiscales adéquates.

Amélioration rapide de l'infrastructure des transports et des communications

Facilitation de l'accès à l'information des secteurs public et privé et de la société civile et la mise en réseau du gouvernement et des principaux intervenants des filières prioritaires

Elaboration d'une politique nationale de développement du commerce en accord avec le plan national de développement économique, en concertation étroite avec les entreprises et les secteurs prioritaires

Accompagnement en services financiers des filières agro-alimentaires prioritaires

Au niveau national, dans l'optique d'un développement durable, de la réduction de la pauvreté et de la mise en place d'un partenariat opérationnel entre le secteur public et privé

- Assistance et support à la promotion des exportations des secteurs prioritaires
- Mise en place de structures locales de concertation et de planification du développement des filières prioritaires
  - Mise en œuvre de la réforme agro foncière
- Renforcement du dialogue et la concertation entre le secteur public et le secteur privé
- Renforcement des capacités humaines et techniques de contrôle et de certification de la qualité des produits à l'exportation
  - Prise des mesures administratives et financières au niveau du Ministère du commerce et de l'industrie pour permettre l'intégration et le suivi des Accords SPS et OTC par le pays
- Création d'un organisme national de standardisation et l'adoption des politiques et des procédures de standardisation et des standards, ainsi que prévu par la loi de 1987 définissant les nouvelles fonctions du Ministère du Commerce et de l'industrie.
- Dissémination des informations à jour sur les notifications sous l'Accord OTC dans le milieu des affaires .